



## Droit de carte nationalité

Par **hafidos15**, le **03/10/2015** à **23:52**

**je suis un algérien j ai 43 ans je vivre en Algérie  
mon père réside en France depuis 1979, il est née en 1951  
mon père et remarié une 2eme fois il a 2 filles et deux garçon qui on nationalité  
française. je sais pas que mon père fait sortie sa nationalité (naturalisation)ou pas  
es ce que j ai le droit de nationalité française ou carte résidence .  
parce que mon père née en 1951 et habite en France de puis 1979 mon age de 6 ans et  
ma mère aussi née en 1952  
et mon grand-père est une ensien combattent. merci d'avoir  
me répondre a mon question monsieur**

Par **Sidlegende**, le **05/10/2015** à **18:08**

Bonjour,

Je me permets de répondre à votre question.

Si on se réfère à l'accord bilatéral France-Algérie 1968 en son article 4, et si j'ai bien compris votre demande, vous n'ouvrez pas le droit à la nationalité française, car vous êtes majeur, et la demande de la nationalité doit être faite avant l'âge de 18 ans, c'est à dire être mineur, ce n'est malheureusement pas votre cas. D'autant plus, vous êtes né après 1962.

J'espère avoir répondu à votre question.

Bien à vous